

LE MIEL DE MEGÈVE

▷ INSTALLATION DE RUCHES COMMUNALES

Lors du précédent mandat, lorsque Catherine Jullien-Brèches et Laurent Socquet décident d'inscrire au programme des subventions une nouvelle ligne pour les apiculteurs, ils n'imaginent pas que ce sont plus de 185 ruches qui seront déclarées. Un joli succès qui conforte une politique conjuguant les problématiques environnementales et la valorisation des productions locales. Désormais, la commune s'apprête à se doter de ses propres ruches.

Depuis plusieurs années, la population d'abeilles est en très forte diminution ; sur certains territoires, elle tend même à disparaître. Le maintien d'un peuplement est primordial afin d'assurer une alimentation saine et de préserver la biodiversité. En effet, les abeilles et plus largement les insectes polliniseurs assurent 75% de la production mondiale de nourriture.

À son niveau, la commune a également décidé d'agir en installant son propre rucher et en permettant le développement de plusieurs colonies. Un projet écoresponsable mais aussi pédagogique, géré par le responsable des espaces verts de la commune, et dont le coût serait de l'ordre de 11.000€ la 1^{ère} année, comprenant : l'acquisition des structures, d'essaims et de matériel nécessaire à l'entretien et à l'exploitation des ruches.



DES SITES ADAPTÉS

Deux sites ont été choisis pour accueillir une quinzaine de ruches : cinq au Calvaire, près du Jardin des Simples et du Refuge du Calvaire, et dix au Jailet, à la Mottaz. Elles prendront place dans leurs quartiers courant mai. Élevés chez un producteur spécialisé de Savoie, les essaims d'abeilles noires, typiques de notre territoire, viendront peupler leur nouvel habitat au mois de juin.



Une ruche pédagogique sera également installée d'ici l'été prochain, probablement dans le jardin derrière l'église Saint-Jean-Baptiste, pour le moment en cours de réaménagement. Elle permettra la découverte, en toute sécurité et sans la déranger, d'une colonie d'abeilles grâce à des fenêtres d'observation.

Les structures bois qui constituent les ruches seront assemblées par le service espaces verts de la commune. Bénéficiant d'une toiture type chalet, elles s'intègreront parfaitement dans leur environnement. À terme, elles devraient permettre la production de 250 pots de miel sous conditions optimales (météorologie favorable, santé de la ruche, développement des essaims). Une exploitation qui ne sera, cependant, pas significative avant l'été 2022, le temps pour les abeilles de coloniser les cadres et de récolter une quantité de nectar suffisante.